

■ **FONDATION DES RESIDENCES ET ATELIERS FOYER-HANDICAP**, à Carouge (GE), gérer des lieux de vie, de travail, d'occupation et de détente destinés aux personnes handicapées physiques, etc. (FOSC du 28.12.2001, p. 1026). La fondation est dissoute sans liquidation au sens de l'article 748 CO appliqué par analogie, par le fait que la fondation FONDATION FOYER-HANDICAP, à Carouge (GE), en reprend l'actif et le passif.
Journal no 7862 du 25.07.2002
(00585512 / CH-660.0.583.001-5)